



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

Séance du jeudi 28 juin 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 15 juin 2018		
Date d'affichage 20 juin 2018		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Commande Publique – Adhésion de la commune de Châteaudouble au syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD)</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, ROYET Pierre, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

LAURERI Philippe donne procuration à BIAU Joël,
GANDIN Frédéric donne procuration à TREQUATTRINI Pascale,
BERTRAND Huguette donne procuration à SMADJA Marie-Aurore,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à LACOURTE Gérard

Absents :

LUNGERI Carine

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Joëlle LAKS** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération en date du 12 janvier 2018, le conseil municipal de la commune de Châteaudouble a adopté les statuts du syndicat et a décidé d'adhérer au SIVAAD.

Par délibération en date du 22 mars 2018, le comité syndical a accepté la demande d'adhésion de la commune de Châteaudouble en application de l'article 14 de ses statuts.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) demande de présenter la demande d'adhésion de la commune de Châteaudouble au conseil municipal pour approbation.

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.5211-18.

VU la délibération de la commune de Châteaudouble en date du 12 janvier 2018 adoptant les statuts et l'adhésion au SIVAAD,

VU la délibération du comité syndical du SIVAAD en date du 22 mars 2018 acceptant la demande d'adhésion de la commune de Châteaudouble,

VU le courrier du SIVAAD en date du 23 mai 2018 demandant à la commune SOLLIES-PONT de délibérer sur l'adhésion de la commune de Châteaudouble au sein du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) en qualité de commune,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Châteaudouble au sein du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) en qualité de commune (Délibération du SIVAAD annexée).

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

03. JUL. 2018

06. JUL. 2018



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20180327-20180322-DAG2-
DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception en préfecture : 27/03/2018

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 22 mars 2018

Objet de la délibération : Adhésion de la Commune de Châteaudouble au SIVAAD

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 15 mars 2018

Transmise au Contrôle de légalité le 27 mars 2018

Affichée le.....2018

Nombre de Conseillers Syndicaux : 88

En exercice : 88

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Excusés : 25

Votants : 7

L'an deux mille dix-sept, le 22 mars 2018 à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer au sein de la Salle Charles APONTE, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

Délégués Titulaires	
LE BEAUSSET	Mme GIORDAN Irène
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline
PUGET VILLE	M.ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	M.TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
LE BEAUSSET	Mme SANTUCCI Maryvonne
SOLLIES-VILLE	M. OLIVIERI Paul

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
Néant	

Pouvoirs :

Pouvoirs	
Néant	

Excusés :

Absents excusés		Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20180327-20180322-DAG2- DE Date de transmission : 27/03/2018 Date de réception en préfecture : 27/03/2018
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain	M. LAURENT Jean-Luc
CAVALAIRE		M. DEMARLIER Alain
EVENOS		Mme ADER Danièle
FAYENCE		M. CONSEIL Georges
FIGANIERES		Mme HEBERT Aline
FLASSANS		Mme GAMBA Mireille - Mme SOUM Anne-Marie
LA FARLEDE		Mme PLATANIA Sylvie
LA VALETTE DU VAR		Mme CARLETTI Monique
LE LAVANDOU		Mme PELLERIN Annick
LE THORONET		Mme BOSSUGE Brigitte
LE VAL		Mme QUINAZONI Lucienne - Mme ROLFE Jacqueline
MONTFORT SUR ARGENS		Mme BESSON Carline
OLLIQUES		M. BASTIANELLI Jean-Pierre
PIGNANS		M. LAVAL Christian - Mme CANOLE Maria
PIERREFEU		M. TOULOUSE Christian - Mme DEMIERRE Colette
SAINT MANDRIER		Mme ROSTAGNO Agnès
SIX FOURS LES PLAGES		Mme RAVINAL Danièle - M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES PONT		Mme PERLES Catherine
SOLLIES TOUCAS		

Le secrétariat est assuré par M. TOULOUSE Christian pour la commune de Saint Mandrier-sur-Mer



Délibération n° 20180322-DAG2

Objet de la délibération : Adhésion de la Commune de Châteaudouble au SIVAAD

Rapporteur : Mme Jacqueline REGNAUD, Présidente

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20180327-20180322-DAG2-
DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-18,
- Vu les Statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers et notamment son article 14,
- Vu la délibération en date du 12 Janvier 2018 du Conseil Municipal de la Commune de Châteaudouble adoptant les Statuts du syndicat,
- Mme la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Châteaudouble au SIVAAD,

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Oui l'exposé de Madame la Présidente
- Décide à l'unanimité l'adhésion au sein du SIVAAD de la commune de Châteaudouble en qualité de collectivité membre du syndicat conformément à ses statuts.
- Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, cette délibération sera notifiée au Maire de chacune des communes membres du SIVAAD.
- Les Conseils Municipaux devront être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 22 Mars 2018 à Saint Mandrier-sur-Mer

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD

